



PRENDRE PART AUX POLITIQUES PUBLIQUES

ACTES DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL

Judi 25 et vendredi 26 mars 2010

Au Comptoir général - 80 quai de Jemmapes, Paris 10e.



PROGRAMME SOCIÉTÉ CIVILE ET PARTICIPATION

PRENDRE PART

AUX POLITIQUES PUBLIQUES

ACTES DU SÉMINAIRE INTERNATIONAL

Jeudi 25 et vendredi 26 mars 2010

Au Comptoir général - 80 quai de Jemmapes, Paris 10e.

SOMMAIRE

- 03 - INTRODUCTION.
- 04 - PROGRAMME DU SÉMINAIRE.
- 07 - PREMIÈRE JOURNÉE / JEUDI 25 MARS 2010.
 - 07 - Ouverture des travaux.
 - 08 - Atelier 1 / En 2010, de sociétés à sociétés, où en est-on des changements de pratiques partenariales ?
 - 08 - 1^{ère} session : Qui sommes-nous devenus ?
 - 12 - 2^{ème} session : Comment évoluent nos relations de partenariat et nos méthodes de travail ?
 - 15 - 3^{ème} session : Quel équilibre dans le partenariat ?
- 20 - DEUXIÈME JOURNÉE / VENDREDI 26 MARS 2010.
 - 20 - Atelier 2 / De la crédibilité des OSC à leur participation aux politiques publiques, quels résultats en 5 ans d'expérimentation ?
 - 20 - 1^{ère} session : Pourquoi s'impliquer dans un dialogue avec les pouvoirs publics ?
 - 25 - 2^{ème} session : De la reconnaissance au dialogue : quel parcours pour participer aux politiques publiques ?
- 31 - CLÔTURE DES TRAVAUX.
- 32 - PORTRAITS.

Graphisme : www.boyrivent.com



COMITÉ FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

ADRESSE : 32 rue Le Peletier - 75009 PARIS

TÉLÉPHONE : +33 (0)1 44 83 88 50 / FAX : +33 (0)1 44 83 88 79

COURRIEL : info@cfsi.asso.fr

INTERNET : www.cfsi.asso.fr



INTRODUCTION

Au cours des deux dernières décennies, les organisations de la société civile, dans toute leur diversité, ont été de plus en plus reconnues comme de véritables interlocutrices des pouvoirs publics. Un large consensus existe aujourd'hui quant à la nécessité de leur participation à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. Pour autant cette participation, pour qu'elle soit effective, demande à ce que ces acteurs soient capables de porter des propositions collectives, et soient reconnus comme des interlocuteurs légitimes et crédibles aux yeux des pouvoirs publics. Cette double condition constitue l'un des objectifs de nombreux partenariats entre organisations du Sud et du Nord. Elle implique de questionner nos pratiques partenariales et de nous inscrire dans une approche plus institutionnelle.

Le CFSI, plateforme pluri-acteurs, regroupe 24 organisations (associations, fédérations, collectivités, mutuelles, syndicats). La diversité de leurs approches partenariales a permis d'expérimenter depuis 5 ans, dans le cadre du programme « *Société civile et participation* » (SCP), de nouvelles pratiques de coopération et de solidarité. Ce programme a cherché à inciter ses membres à prendre la mesure de la complexité des questions du renforcement des organisations partenaires au Sud et à favoriser le dialogue effectif et productif de ces partenaires avec les pouvoirs publics.

Le séminaire de 2010 s'inscrit dans le cadre de la capitalisation de ce programme, menée par l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG). Il s'est voulu un temps de partage dynamique entre les protagonistes de SCP et tous ceux qui sont engagés ou intéressés par les questions de renouvellement de pratiques et de liens avec les politiques publiques.

Après les séminaires « *Quand les sociétés civiles s'éveillent...* » en juin 2005, « *Quand les sociétés civiles s'organisent...* » en novembre 2006 et « *Quand les sociétés civiles bousculent les pratiques... et les règles* » en juin 2008, le séminaire de 2010 propose de revenir sur ce « *parcours de la participation* », en questionnant les objectifs et les méthodes mises en place au service du renforcement de l'influence politique, et en prenant la mesure des changements de pratiques.

PROGRAMME du séminaire

JEUDI 25 MARS 2010

9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 : OUVERTURE DES TRAVAUX

Yves Berthelot, Président du CFSI.

Régis Koetschet, Chef de la mission des relations avec la société civile à la direction générale de la mondialisation, du développement et du partenariat au Ministère des affaires étrangères et européennes.

Catherine Bonnaud, Responsable de la Division des partenariats avec les ONG à l'Agence française de développement.

Michel Sauquet, Directeur de l'IRG et Martin Vielajus, Directeur adjoint

ATELIER 1 :

EN 2010, DE SOCIÉTÉS À SOCIÉTÉS, OÙ EN EST-ON DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES PARTENARIALES ?

10H-12H30 : QUI SOMMES-NOUS DEVENUS ?

Animation : Martin Vielajus, Directeur adjoint de l'IRG

TROIS QUESTIONS-CLÉS POSÉES À 10 ORGANISATIONS MEMBRES DU CFSI (AFDI, CGT, ECHOPPE, ESSOR, GERES, GRDR, GRET, ISF, MISOLA ET UNMFRED) :

1. Au regard de ce que vous faites, de votre histoire et position particulière dans le paysage français, quelle est votre légitimité à agir au Nord comme au Sud ?
2. Comment percevez-vous la légitimité de votre (vos) partenaire(s) ?
3. Quels sont les thèmes de travail sur lesquels vous et votre partenaire risquez de sortir de votre légitimité à agir ?

10H50 : PAUSE

11H05 : DÉBAT

Complément et/ou réponse des représentants des partenaires présents.

12h30 : DÉJEUNER

13H30-16H15 : COMMENT ÉVOLUENT NOS RELATIONS DE PARTENARIAT ET NOS MÉTHODES DE TRAVAIL ?

Animation : Michel Sauquet, Directeur de l'IRG.

13H30 : TÉMOIGNAGES FILMÉS PUIS INTERVENTIONS

Vers une accentuation du droit de regard du Sud sur les modèles et les stratégies de leurs

partenaires du Nord ?

AFDI/Réseau SOA (Madagascar)/Jean Louis Ratsimbazafy :

- Comment élaborer des stratégies concertées en développant le rôle des partenaires du Sud ?
- Vers une plus grande autonomie d'identité et de gestion ?

GRET/CITE (Madagascar)/Alice Voahangy Rasoarinivo :

- Comment passer d'un acteur français d'information et de renforcement de capacités à un acteur malgache médiateur de la concertation ?
- Vers un diagnostic partagé ?

ESSOR/ESSOR-Brésil (Brésil)/Maria Angeluce Soares Perônico :

- Comment assumer ensemble un diagnostic sur les enjeux locaux comme outil de sensibilisation et de formation ?

14H40 : RUCHES ET DÉBAT

4 « ruches » d'environ 10 personnes traitent de ces questions.

Restitution des échanges par les rapporteurs des ruches et débat.

16H15 : PAUSE

16H30-18H : QUEL ÉQUILIBRE DANS LE PARTENARIAT ?

A quelles conditions un partenariat est considéré comme équilibré ?

Est-ce un objectif en soi ?

Cet équilibre va-t-il à l'encontre de l'efficacité (à court et moyen terme) ?

16H30 : INTERVENTIONS EN RÉACTION DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Emmanuel Ndione (ENDA GRAF (Sénégal), partenaire du GRET)

Guillemette Cellier (GRDR)

17H15 : DÉBAT

VENDREDI 26 MARS 2010

9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

ATELIER 2 :

**DE LA CRÉDIBILITÉ DES OSC À LEUR PARTICIPATION AUX POLITIQUES PUBLIQUES,
QUELS RÉSULTATS EN 5 ANS D'EXPÉRIMENTATION ?**

9H30-11H00 : POURQUOI S'IMPLIQUER DANS UN DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ?

Animation : Jean-Louis Vielajus, Délégué général du CFSI

9H30 : EXPOSÉS INTRODUCTIFS SUR L'ÉMERGENCE DE CETTE PRÉOCCUPATION

CFSI/Jean-Louis Vielajus : L'engagement et le positionnement du CFSI dans les questions de dialogue avec les pouvoirs publics.

MAEE-mission gouvernance démocratique/ Vincent Bertout : Le soutien des espaces de dialogue par les bailleurs : quelles motivations et quels objectifs ?

GRET/GRET-Haïti (Haïti)/Jean Sainlaud César : Les raisons de l'engagement des OSC dans la coproduction de services publics comme fondement du dialogue société civile-pouvoirs publics.
Fondation NIOSI membre de la Coalition « Publiez ce que vous payez » du Congo-Brazzaville/ Samuel N'Sikabaka : les enjeux de la veille citoyenne, du contrôle social et de l'influence politique.

10H20 : DÉBAT

11H : PAUSE

11H15-15H : **DE LA RECONNAISSANCE AU DIALOGUE :
QUEL PARCOURS POUR PARTICIPER AUX POLITIQUES PUBLIQUES ?**

Animation : Youssouf Cissé, Consultant, membre du Comité de pilotage du programme.

11H15 : TÉMOIGNAGES FILMÉS PUIS INTERVENTIONS

POURQUOI ET COMMENT ÉLARGIR LES ALLIANCES :

- **UNMFREO/Ministère de l'Agriculture (Madagascar)/Mireille Rahaingo Vololona** : Les alliances et la crédibilité associative

QUELLE CONSTRUCTION DE QUELS RÉSEAUX :

- **GERES/GERES-Bénin (Bénin)/Pascal Ahinouhossou** : Les choix de mise en réseau

- **CGT/FISEMA (Madagascar)/José Bertin Randrianasolo** : Réseaux et échelles de participation au dialogue (local, national, Océan Indien)

QUELLE ORGANISATION DU DIALOGUE ?

GRDR/Guillemette Cellier : La construction d'espaces de concertation en Mauritanie.

12H20 : RUCHES

13H : DÉJEUNER

14H : DÉBAT

15H-15H45 : **SYNTHÈSE PAR LES OBSERVATEURS**

Par les rapporteurs des deux groupes d'observateurs préconstitués. Débat.

15H45 : PAUSE

16H-16H30 : **CLÔTURE DES TRAVAUX**

Jean-Louis Vielajus, Délégué général du CFSI

Michel Sauquet, Directeur de l'IRG et Martin Vielajus, Directeur adjoint

Youssouf Cissé, Consultant et membre du Comité de pilotage SCP 2.

PREMIÈRE JOURNÉE

Jeudi 25 mars 2010

OUVERTURE DES TRAVAUX



MORCEAUX CHOISIS / « ECHOS DU DÉBAT »

YVES BERTHELOT, Président du CFSI :

- « Le CFSI est un endroit où se réunissent des personnes d'origines différentes, sans qu'il soit question de Nord ou de Sud.
- Renforcer la société civile est l'aboutissement d'une longue chaîne : faire à la place, faire avec et agir par eux-mêmes.
 - S'allier pour agir est important : cela renforce les ONG et leur permet de travailler avec les pouvoirs publics.
 - Les ONG donnent des idées aux gouvernements et si elles les portent bien, ces idées passent. »

RÉGIS KOETSCHET, Chef de la mission des relations avec la société civile à la direction générale de la mondialisation, du développement et du partenariat au MAEE :

- « La diplomatie a besoin de relations interactives avec la société civile.
- Le parcours de participation est évolutif car le contexte est en mouvement.
 - Le parcours de participation doit s'exprimer aux niveaux infra-étatique et supra-étatique.
 - Comment articuler le parcours de participation si l'Etat est fragile ou virtuel ?
 - La mise en place de la Direction générale de la mondialisation et des partenariats au MAEE montre la prise en compte des enjeux globaux.
 - J'invite à ce que le parcours de participation aille vers les enjeux de la vie internationale.
 - Il faut continuer à être innovant et décloisonné.
 - Le parcours de participation est utile et nécessaire pour la diplomatie moderne de la France. »

CATHERINE BONNAUD, Responsable de la Division des partenariats avec les ONG à l'AFD :

- « L'enjeu est de passer de la déclaration de principe à la réalité : le renforcement et la structuration de la société civile du Sud. Pour que le partenaire du Sud soit un vrai interlocuteur avec une voix unique auprès des pouvoirs publics.

- Il faut construire la phase 2 de ce programme et démontrer la plus-value du dialogue.
- Le CFSI met autour de la table associations, syndicats et collectivités. Il est un bon acteur pour mettre en place des actions innovantes pour la société civile du Sud et les communiquer. »

MICHEL SAUQUET, Directeur de l'IRG :

- « Le travail de capitalisation est un exercice passionnant.
- Il y a un déplacement vers le Sud du centre de gravité des partenariats.
 - Il y a une demande croissante du Sud pour une réorientation stratégique de la coopération Nord-Sud.
 - Il y a un mouvement d'autonomisation juridique, identitaire, financière des organisations Sud. »

MARTIN VIELAJUS, Directeur adjoint de l'IRG :

- « On a vu que les motivations de la participation politique pouvaient être différentes.
- Il se pose la question de comment porter une voix collective et dialoguer. »

ATELIER 1 / EN 2010, DE SOCIÉTÉS À SOCIÉTÉS, OÙ EN EST-ON DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES PARTENARIALES ?

1^{ÈRE} SESSION : QUI SOMMES-NOUS DEVENUS ?

CETTE SESSION AVAIT POUR BUT D'ENTAMER LA RÉFLEXION SUR LES PRATIQUES PARTENARIALES À PARTIR DE LA QUESTION DE LA LÉGITIMITÉ DES ORGANISATIONS ET DE SON ÉVOLUTION. COMMENT DANS LEUR HISTOIRE ET LEUR TYPE D'ACTIONS PUISENT-ELLES LEUR LÉGITIMITÉ À AGIR ET DÉFINISSENT-ELLES LEUR VALEUR AJOUTÉE ? OÙ SE SITUENT LES LIMITES ?

RÉPONSES DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CFSI

UN SOCLE DE LÉGITIMITÉ COMMUN

Les interventions ont fait apparaître un socle commun de légitimité reposant sur le mode de gouvernance et l'organisation associative, la notion de « travailler avec » ainsi que l'histoire et l'expérience acquise dans l'action. Par exemple, le GRDR estime que son mode de gouvernance lui confère une légitimité car le siège est en France mais il associe étroitement

ses partenaires par la mise en place de Conseils d'orientation stratégique. Ces acteurs de terrain donnent ainsi une orientation au GRDR. Cette gouvernance permet de mieux « faire avec » le partenaire, en réponse à une demande précise exprimée, sans que ce modèle soit absolument nécessaire. Le travail avec le partenaire est l'un des fondements de la légitimité et peut porter sur des questions techniques et institutionnelles. De plus, ce « faire avec » est conditionné par l'identité des partenaires, un syndicat comme la CGT travaillant avec des syndicats du Sud ou l'UNMFREO étant en relation avec les Unions nationales des Maisons familiales rurales au Sud. L'action de coopération naît alors du partage d'enjeux communs avec le partenaire. Sur ce registre, la CGT par exemple met en avant le travail relatif aux délocalisations et au patronat des multinationales implantées au Sud : tous les partenaires sont concernés. L'expérience est aussi mise en avant par l'ensemble des organisations membres du CFSI comme facteur de légitimité. Elle provient de l'histoire de l'action et des réussites obtenues. L'AFDI s'est par exemple créé en 1975 lors des sécheresses au Sahel ou ISF a 28 ans d'existence.

LES « SOCIAUX/POPULAIRES » ET LES « EXPERTS »

Deux catégories d'organisations se sont distinguées : celles mettant en avant leur base sociale au Nord comme source de légitimité et celles mettant plutôt en avant leur expertise. Les organisations à base sociale insistent sur l'importance et l'identité de leurs adhérents pour fonder leur action : travailleurs pour la CGT, jeunes en formation professionnelle et leur famille pour l'UNMFREO, agriculteurs pour l'AFDI, élèves ingénieurs pour ISF, migrants et agronomes pour le GRDR... C'est alors l'action dans leurs domaines de compétences qui permet de développer une expertise technique. Celle-ci appuie en second lieu leur légitimité. Les actions menées en France sont aussi sources de légitimité : éducation au développement pour l'AFDI, épicerie solidaire pour Echoppe, etc.

D'autres organisations mettent prioritairement en avant leur expertise technique comme base de leur légitimité à agir au Sud. Elles estiment qu'il est d'abord nécessaire d'avoir une compétence sur un thème spécifique pour apporter quelque chose dans le partenariat (éducation ou formation professionnelle par exemple pour ESSOR). Le GRET se définit ainsi comme une association de professionnels du développement agissant en qualité d'opérateur à un niveau intermédiaire avec comme objectif de capitaliser ses pratiques.

LIMITES ET ÉVOLUTIONS DE LA LÉGITIMITÉ

Il existe d'abord des secteurs d'intervention où certaines organisations ne se considèrent pas légitimes. ESSOR par exemple ne travaille pas au Nord et ne se sent pas concerné sur le terrain politique. Les organisations constatent toutes qu'elles perdent leur légitimité lorsqu'elles agissent ou parlent à la place de leur partenaire local. Elles refusent donc la plupart du temps d'endosser le rôle de maître d'ouvrage, à moins que cela ne facilite la mobi-

lisation d'un financement (auprès de l'Union européenne notamment). Le GRDR et le GRET insistent aussi sur la nécessité de rester hors de la politisation de leurs actions. Le GRDR suspend même ses activités en période électorale dans le pays d'intervention.

Des cas extrêmes peuvent survenir, aboutissant à une contestation de la légitimité. Cette contestation peut être le fait des bailleurs de fonds : la CGT ne sera bientôt plus éligible au cofinancement d'actions de solidarité internationale ce qui lui impose de revoir son investissement dans certains domaines (comme le VIH/SIDA au travail). De même, les bailleurs de fonds permettent de plus en plus aux ONG du Sud d'obtenir directement des financements. Cela oblige certaines ONG à revoir leur positionnement. La contestation peut aussi venir des autorités publiques du Sud : ESSOR, qui travaille depuis longtemps au Brésil, est confronté à la position des pouvoirs publics qui n'estiment pas toujours les OSC légitimes à dialoguer avec eux. Echoppe a dû cesser ses activités au Bénin en 2002.

La légitimité évolue dans le temps à cause de contraintes extérieures mais aussi du fait de changements internes. ISF s'était développé et menait de nombreux projets avec une équipe salariée importante. Puis, le choix a été fait de rester une association de bénévoles. Nicolas Laurent, Délégué général d'ISF, se demande si ce choix ne remet pas en cause la légitimité de leur action au Sud, vu le faible nombre de missions. La question est aujourd'hui de savoir comment rester un acteur proche du Sud, comment partager les problématiques et être un acteur de solidarité internationale. Les actions d'éducation au développement seraient une réponse pour ISF. L'UNMFREO se pose aussi la question de savoir comment faire pour ne pas tomber dans la simple expertise l'éloignant de sa vision de la solidarité internationale. Quant au GRET, il se pose la question de la poursuite ou non de sa présence dans des pays où sa visibilité lui semble trop importante. De même, l'évolution des partenaires du Sud est une source de transformation de la légitimité du partenaire du Nord. Avec l'autonomisation du Sud, l'appui se limite à certains axes précis comme l'aide au montage de dossiers de demande de subventions par exemple.

Ces réponses à cette question un peu cruelle de la légitimité montrent toute la diversité de compréhension entre les membres et leur complémentarité. La bonne réponse serait surtout de garder la question à l'esprit.

RÉACTIONS DES PARTENAIRES DU SUD

Les partenaires Sud des organisations membres ont cherché principalement à identifier des critères de légitimité, tout en critiquant la question en elle-même. On a ainsi retrouvé le parcours et l'histoire, le mode opératoire, la capacité à mobiliser des ressources (y compris financières). Il semble que lorsque le Nord agit à la place de son partenaire, il n'y a plus de légitimité, mais selon un participant cela dépend des situations. Dans un village où la société civile

n'est pas organisée, une ONG du Nord n'est-elle pas légitime à intervenir ? Il est aussi important que le partenaire du Sud ne se sente pas uniquement comme un sous-traitant, mais qu'il participe à l'atteinte d'un but commun défini ensemble dans la transparence. Enfin, même si une ONG impulse une mobilisation sociale, la question de la légitimité doit rester pertinente.

Les organisations du Sud sont elles-mêmes confrontées à cette question. La conduite d'actions concrètes est un premier élément de réponse. Avoir une légalité et une reconnaissance est un deuxième élément et permet de clarifier les situations. Mais il ne faut pas oublier qu'à la base des actions il y a un élan de solidarité humaine qui dépasse la question de légitimité. Cette légitimité doit donc s'entendre au pluriel.

Cette question de légitimité est indissociable de celle du partenariat car elle requiert à l'origine le partage d'une histoire, d'une vision, d'outils et de ressources. Le contexte de mondialisation est un facteur de ce partage de dénominateurs communs car le Nord et le Sud se retrouvent face aux mêmes problématiques internationales. Cela permet de dépasser la question de la légitimité et de transformer les répartitions traditionnelles Nord et Sud. On peut ainsi envisager ce que le Sud peut apporter au Nord. ESSOR par exemple ne s'estime pas compétent pour agir en France dans le domaine de l'éducation. Il serait envisageable, comme d'autres l'expérimentent, que ce travail en France soit mené par des personnes du Sud ayant une expérience sur ce genre de questions. Le CITE à Madagascar fournit un autre exemple car il représente un centre de documentation utile au GRET. Il y a ainsi une logique « gagnant-gagnant ».

D'après Emmanuel Ndione, Secrétaire exécutif d'ENDA GRAF, en prenant du recul, cette question de légitimité devrait d'une part amener à se pencher sur l'utilité des actions et d'autre part aboutir à la conclusion que par la simple naissance, chacun est légitime à agir. Cette question conduit à penser également la refondation de la société et du politique : on ne représente jamais quelqu'un, ni l'Etat, ni la société civile. ■

MORCEAUX CHOISIS / « ECHOS DU DÉBAT »

- « Il n'existe pas de légitimité statique mais dynamique. LIONEL GUEZODJE, FUPRO
 - Le colonisateur peut revenir sournoisement dans le partenaire. PASCAL AHINOHOSSOU, GERES
 - C'est une question trop dure : il faut se justifier tout de suite. SALLY ROUSSET, CENTRE LEBRET-IRFED
 - C'est une fausse question. EMMANUEL NDIONE, ENDA GRAF
 - L'Etat doit aussi se poser la question par rapport à son efficacité. EMMANUEL NDIONE, ENDA GRAF
 - C'est un processus, pas un produit. CHRISTOPHE MESTRE, CIEDEL »

L'OBJECTIF ÉTAIT DE DISCUTER DES LEÇONS TIRÉES DU PARTENARIAT EN ANALYSANT LES OUTILS UTILISÉS POUR FAIRE VIVRE LA RELATION ENTRE ORGANISATIONS DU NORD ET DU SUD. LE CHOIX DES MÉTHODES EST AINSI UN RÉVÉLATEUR DE LA NATURE DES ÉCHANGES.

VERS UNE ACCENTUATION DU DROIT DE REGARD DU SUD SUR LES MODÈLES ET LES STRATÉGIES DE LEURS PARTENAIRES AU NORD ?

Cette préoccupation se retrouve dans le partenariat à Madagascar entre l'AFDI et le Syndicat des organisations agricoles (SOA, représenté par son Président, Jean Louis Ratsimbazafy). L'AFDI travaille dans ce pays depuis 1993 pour la défense des agriculteurs. Les parties prenantes ont ressenti le besoin de créer une structure propre, le réseau SOA, afin de contribuer à l'objectif commun de professionnalisation des agriculteurs. SOA s'est donc autonomisé physiquement en s'installant dans un bâtiment distinct et l'AFDI l'accompagne.

Au départ, il existait une relation descendante qui a servi à la progression des organisations malgaches grâce à l'appui technique de l'AFDI. SOA a aussi cherché à rester en dehors de certaines actions de l'AFDI, comme la mise en place de services décentralisés au profit des agriculteurs. Cela lui permet de préserver son indépendance et sa faculté d'observation et de critique. Son discours syndical peut ainsi se former, par cette démarcation de son partenaire. La relation SOA-AFDI n'empêche pas les critiques réciproques entre partenaires : l'AFDI serait trop portée sur l'anticipation et SOA devrait améliorer sa capacité d'analyse.

Par le débat autour de la stratégie d'intervention, SOA a pesé pour que la famille soit au centre de la question et que le partenariat évolue avec le développement d'outils appropriés pour les paysans. Ainsi, SOA a la capacité d'être à l'écoute des choix de la base, relatif à ses besoins, et de relayer ceux-ci à un niveau supérieur. Le partenariat est aussi organisé de manière à rester souple et dynamique avec notamment l'actualisation annuelle d'une grille d'évaluation du partenariat permettant de fixer les nouvelles priorités d'accompagnement. Ainsi, pour la période 2010-2011, SOA réfléchit en interne à ses perspectives globales avant de transmettre à l'AFDI certaines de ses préoccupations.

VERS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE D'IDENTITÉ ET DE GESTION ?

L'autonomisation du partenaire Sud doit aboutir à la consolidation d'un partenariat « gagnant-gagnant », ce que l'exemple du CITE et du GRET à Madagascar démontre. Dans les années 1990, le CITE (représenté par

Voahangy Alice Rasoarinivo, chargée d'études), qui était un centre de documentation dans les domaines scientifiques, techniques et économiques, voit son identité remise en question. D'un point de vue juridique, la structure avait un statut français limitant : elle était perçue comme une organisation française travaillant pour les Français. En 1996, le CITE devient une association de droit malgache d'information, de documentation et de formation pour les secteurs professionnels. Elle opère aussi une décentralisation de ses services. En 2009, elle revêt le statut d'ONG pour mieux correspondre à ses ambitions et à son offre de services : développement de l'entrepreneuriat malgache et professionnalisation des micro et très petites entreprises. Du point de vue de ces activités, le CITE évolue aussi vers une plateforme de concertation. Ce choix vient du constat que l'appui à la structuration des entreprises est trop restrictif et que des problématiques communes restent non résolues (exploitation d'une forêt d'eucalyptus par exemple). Le CITE présente plusieurs atouts pour ce rôle de concertation : c'est une structure apolitique ayant noué des partenariats avec les collectivités locales et les médias. Grâce à l'appui du GRET, l'investissement en capital humain a développé son expertise et sa capacité à gérer des projets et leurs financements. Le CITE a aussi gagné en autonomie par la diversification des partenaires à différentes échelles (locale, nationale et internationale) et par le développement de son autofinancement (la vente de services et d'expertise représente 30% des ressources). En retour, le GRET bénéficie du CITE comme centre de documentation.

Selon les contextes initiaux, les identités respectives des partenaires sont plus ou moins affirmées et distinctes. Mais il est fondamental que, dès le départ du processus partenarial, une identité émerge (au sens de l'identification à une mission, un rôle, un sens...). La question de l'autonomie a été posée par les participants. Le statut juridique est considéré comme une base de départ utile pour l'autonomie et pour passer d'une relation fusionnelle à une relation partenariale.

L'aspect financier de l'autonomie est aussi mis en avant. Le Nord semble toujours nécessaire pour mobiliser des financements bien que certains bailleurs ouvrent l'éligibilité aux ONG du Sud. Le Sud rencontre donc des difficultés à être autonome financièrement. Le développement d'une offre de services payants à l'image du CITE pourrait être une piste à emprunter. De même, pour les organisations à base sociale comme les syndicats, les cotisations des membres sont une source de financement permettant éventuellement l'indépendance, des partenariats techniques et financiers étant développés en complément. Les débats ont montré que la construction identitaire est trop souvent prisonnière des projets ou des appels à propositions, et la définition des priorités et stratégies par ceux maîtrisant les budgets. Parler de ses envies de s'engager devrait être un préalable. Cela touche donc autant les organisations du Sud que celles du Nord. Elles auraient intérêt à co-construire leurs identités, à se questionner mutuellement pour se renforcer.

Il faut rester vigilant pour que l'éventuelle autonomie financière ne remplace pas la dépendance vis-à-vis des partenaires Nord par une dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds. Cette dernière limiterait le développement de l'identité associative. L'acquisition de l'autonomie financière ne doit pas constituer la fin du partenariat mais au contraire, permettre l'émergence d'un partenariat d'une autre nature. Avoir un partenaire peut par exemple faciliter l'écoute des parties prenantes locales et renforcer l'identité politique.

VERS UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ ?

La réalisation conjointe d'un diagnostic par les partenaires Nord et Sud peut permettre de dépasser les objectifs initiaux prévus par le projet. C'est ce qu'a découvert au Brésil dans l'État de la Paraíba, ESSOR-Brésil, représenté par une volontaire, Maria Angeluce Soares Perônico. Travaillant pour le renforcement des capacités des ONG locales, ESSOR-Brésil souhaitait améliorer sa connaissance des politiques publiques dans le domaine de l'insertion et du travail dans trois villes. La réalisation d'un diagnostic a donc été décidée. Elle devait être initialement conduite par un consultant extérieur, expert de ce secteur. Mais ESSOR et ses partenaires ont rapidement constaté que cette méthode ne permettrait aucune appropriation du processus et que son impact serait réduit. Ainsi, afin d'inscrire le diagnostic dans une perspective de renforcement mutuel des capacités, ESSOR et ses partenaires ont fait le choix de procéder eux-mêmes au diagnostic. Il s'agissait d'identifier les politiques en vigueur, exposer leur finalité et évaluer leur efficacité et leur efficience. Une équipe ad hoc mêlant partenaires associatifs Nord et Sud et universitaires s'est créée. Des entrevues avec des représentants des conseils municipaux et des rencontres de discussion public-privé ont été organisées dans ce cadre. Ce processus participatif a présenté différents avantages. Il a d'abord permis de développer une compétence sociale, collective et reproductible. Ensuite, il a débouché sur un dialogue avec les pouvoirs publics et une interpellation de ceux-ci sur les politiques non appliquées. Les ONG ont pu dépasser la posture simplement dénonciatrice et accusatrice qui leur est souvent prêtée. Cependant, il ne faut pas oublier que le diagnostic n'est pas une fin en soi, l'important étant ce qu'on en fait. Il peut par exemple constituer une base d'amélioration de la capacité d'intervention et de formation des organisations sociales de base.

La notion de partage entre partenaires doit avant tout être celle d'une vision commune. Concernant le partage des savoirs, celui-ci ne doit pas être vu comme un transfert d'expertise où l'un détiendrait le savoir et l'autre serait l'apprenant. Il doit s'agir d'échange dans les deux sens, respectant la responsabilité du Sud dans sa liberté d'action. Il est important aussi de repérer les attentes en termes de partages des savoirs de la part des acteurs aux différents échelons d'intervention. Cela rejoint le manque de

transparence souvent constaté dans les réseaux, par rapport à ce que chaque organisation en attend et ce qu'elle y met. Des conditions de réussite sont nécessaires pour le partage des savoirs : chaque partenaire doit être détenteur de connaissances pour un équilibre dans la relation, et chacun doit avoir envie d'apprendre de l'autre. Le Nord disposerait de l'ingénierie et de l'accès aux financements et le Sud de la connaissance et de la légitimité du terrain. Lorsque les acteurs Sud ont les compétences pour agir seuls, le Nord pourrait aussi avoir un rôle de facilitateur des partenariats Sud-Sud. Enfin, le partage des savoirs doit être vu comme un moyen d'action, et non une finalité. La question de l'atteinte des résultats doit être posée. Il est important de ne pas simplement s'en tenir au partage d'outils ou de méthodes. L'action résultant du partage des savoirs doit donc être mesurée car la condition finale de la réussite est l'expérimentation qui en résulte. ■

3^{ÈME} SESSION : QUEL ÉQUILIBRE DANS LE PARTENARIAT ?

CETTE SESSION A MIS EN PERSPECTIVE LES ÉLÉMENTS SOULEVÉS PRÉCÉDEMMENT PAR RAPPORT À L'ÉVOLUTION DES MÉTHODES DE TRAVAIL DANS LE PARTENARIAT. ELLE S'EST INTÉRESSÉE À SAVOIR SI LA QUESTION DE L'ÉQUILIBRE EST PERTINENTE.

IN EXTENSO

Emmanuel Seyni Ndione,
Secrétaire exécutif d'ENDA GRAF (Sénégal)

« Le diable est dans le détail et ce qui peut apparaître un détail est structurant. Le financement apparaît à certains comme un détail. Il faut dépasser le modèle économique des ONG du Nord et du Sud car dépendre exclusivement de l'aide européenne n'offre aucune perspective. Travailler à l'échelle du monde pour modifier les règles du commerce international, c'est important. Il faut dépasser notre jargon, nos discours habituels sur le partenariat, la légitimité.

Chaque fois qu'on raisonne, on doit prendre conscience de la nécessité d'une mise en perspective. Si on établit la relation à partir d'une personne, d'une institution, on est légitimé. Derrière le fait de raisonner à partir d'une technique, on a déjà un rapport avec la société,

emprunté à d'autres ou qu'on construit soi-même. Rien n'est sans rapport avec la société. Parler de partenariat est donc un débat sociétal. On a tous, par notre naissance au moins, des légitimités d'entreprise. Concernant les appartenances, il y a plusieurs échelles, famille, village, nation, planète. Par contre, il faut se garder de ne raisonner que sur l'urgence car le temps technique n'est pas le temps sociétal. Nous sommes piégés par notre épistémologie du projet où l'on raisonne sur les projets qu'on doit justifier.

C'est important d'accepter le principe d'une responsabilité qu'on a tous. Si c'est un débat social, c'est aussi un débat politique. Quand je travaille au Sénégal, il est légitime que je me donne des outils pour gérer un espace propre mais l'interdépendance avec d'autres régions du monde m'oblige à prendre en compte la responsabilité générale. On a généré des missionnaires de la société civile, spécialistes de l'international. Il

faut pourtant casser cela car même le niveau local permet d'appréhender l'espace international. On retrouve dans un espace local, toutes les caractéristiques d'une société. Même en privilégiant un enjeu technique, on touche les aspects sociaux. La question du professionnel est importante car on a acquis des choses dans le temps et on limite les erreurs mais la professionnalisation consistant à toujours plaquer ce qu'on sait faire est grave car toute situation est nouvelle et engendre des innovations techniques, politiques, etc.

Quand on est partenaire, on est nécessairement partenaire politique. Les règles du jeu sont fondées sur une philosophie politique, sociale. S'il n'y a pas un véritable débat, s'il n'y a que suivisme du Sud par rapport à ce qui a été généré ailleurs, on est incapable de configurer un système philosophique propre à l'Afrique.

Quand on parle de société civile et d'Etat, la

bipolarité n'est pas réelle car la société civile n'est pas le peuple. Le peuple est dans la souffrance, la violence. La société civile est dans le discours, la rationalisation. Il faut donc se distancier par rapport à des concepts suspects car ils nous ramènent à des réalités qui n'existent pas au Sud mais plutôt au Nord dans une histoire politique qui n'est pas la nôtre. Il faut savoir que le monde a changé car il y a des polarités nouvelles. Le fondamentalisme de la philosophie démocratique de l'Occident devra faire face à des gens en Afrique qui ne veulent pas nécessairement de ce genre de démarches.

Il faut refonder des sociétés spécifiques et une société internationale. On est société civile car on veut renouveler des rapports plus égaux entre l'environnement et la société. Il faut s'efforcer de raisonner « société », la « société civile » en étant un élément. ■

LES BASES DU PARTENARIAT COMPLÉMENTAIRE

Les débats ont abordé la question du partenariat. Le partenariat est un terme qui traduit les relations du monde associatif mais plus largement, il est aussi utilisé par les entreprises et les Etats. Cette notion implique de nombreuses valeurs positives comme la confiance, la transparence, la réciprocité, etc. Le qualificatif équilibré ne devrait donc pas être nécessaire, le terme partenariat signifiant a priori en lui-même une relation « gagnant-gagnant ». S'il est précisé, c'est qu'il existe des pratiques appelées partenariat alors qu'elles n'en sont pas.

Du côté des ONG, le partenariat s'inscrit dans des contextes très variables car le partenaire peut être une autre ONG, une collectivité locale, une organisation avec des fonctions de représentation, un bureau d'études, etc. De même, la relation peut être ponctuelle, institutionnelle, purement technique ou plutôt stratégique. Il n'y a donc pas un modèle-type de partenariat vu cette diversité, mais qu'ils soient Nord-Sud, Sud-Sud ou bien Nord-Nord, les partenariats s'inscrivent dans une dimension touchant la solidarité internationale. La notion d'équilibre ne peut donc être un objectif obligatoire vu ces multiples contextes possibles. En effet, une relation technique fondée sur un renforcement de capacités traduit une situation de déséquilibre, la relation étant celle du maître à l'élève. Mais il est possible de rééquilibrer ultérieurement les positions.

Bachir Diop, Secrétaire général de la CSA, a estimé qu'il serait préférable de mettre en avant la notion de complémentarité car le partenariat, reposant normalement sur un contrat, doit exprimer les intérêts que chaque partie négocie. La question du contrat a également été exprimée par Guillemette Cellier, Chargée de programme Gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire au GRDR, comme une des bases nécessaires à l'existence d'un partenariat durable. Cela permet de clarifier certaines choses, bien que des intérêts puissent être cachés. En connaissant bien son partenaire, il est possible de deviner ces intérêts pour en tenir compte et assainir au maximum les rapports. A la base, l'identité du partenaire construit ses enjeux. Une collectivité cherche le développement de son territoire sur un plan politique, un réseau porte un plaidoyer, un bureau d'études aura une visée plus économique... Même entre ONG, la définition des enjeux diverge, les objectifs, les projets associatifs sont loin d'être identiques. Cette connaissance du partenaire participe du respect des identités respectives. Chaque organisation est différente et le respect de cette différence permet d'instaurer la confiance. Cela implique que chacun se connaisse personnellement et ait défini au préalable ses valeurs propres, son identité politique. C'est un exercice délicat car dans des contextes concurrentiels entre ONG (au Nord comme au Sud), les opportunités financières risquent de pousser à travestir ce que l'organisation est. Elle subit aussi de nombreuses influences, plus ou moins violentes, nécessitant des compromis qui compliquent encore l'affirmation d'identités pures et claires. Enfin, malgré ces obstacles, les partenaires doivent disposer d'un socle de valeurs communes (très utile pour résister à une crise) et être sur un partage des responsabilités « donnant-donnant ». Toujours selon Guillemette Cellier, les seuls partenariats équilibrés ne pourraient vraiment naître que d'une relation entre ONG de même taille ayant les mêmes visions, etc. Cela serait trop sélectif et réducteur. Donc sans forcément pouvoir recenser de nombreux partenariats dits équilibrés, il existe des partenariats qui fonctionnent durablement ce qui est une réussite à souligner. Les conditions de cette réussite reposent sur une définition commune des objectifs à atteindre et des moyens à mobiliser.

LES DIFFICULTÉS INHÉRENTES AU PARTENARIAT

L'intervention de Guillemette Cellier a aussi permis d'évoquer la réalité d'une relation entre partenaires, où la difficulté apparaît en premier lieu. Le partenariat est source d'incompréhensions, de conflits politiques, de concurrence, de positionnement par rapport aux financements. Le partenariat a sa propre histoire, qui évolue avec ses hauts et ses bas, et dans la durée. Il rencontre des crises, plus ou moins graves. Elles peuvent même aboutir à une rupture, pas forcément définitive. Des liens solides sont donc nécessaires pour traverser ces périodes difficiles mais apparemment inévitables. Il est important de ne pas réduire les problèmes vécus dans la relation partena-

riale à une différence culturelle Nord-Sud car les partenariats Nord-Nord et Sud-Sud rencontrent les mêmes problématiques. Ainsi, même en voulant développer des relations égales, équitables ou équilibrées, les intérêts des parties prenantes divergent et ne sont pas forcément explicités clairement. C'est donc d'abord de cette différence d'objectifs que le déséquilibre naît.

Revenant sur les questions financières, les participants au débat ont rappelé qu'elles devraient être désacralisées et rester un moyen et non constituer le cœur de la relation. Il est évident que ces questions, et celles de la survie des organisations (Nord comme Sud), doivent être débattues, mais il ne faudrait pas se limiter au financier. C'est un « détail diabolique » comme l'a précisé Emmanuel Ndione et le système pernicieux de l'aide perdue à l'heure actuelle. En suivant une vision optimiste, cette question pourrait être dépassée à l'avenir selon Jean-Louis Vielajus, Délégué général du CFSI. La globalisation des enjeux amène peu à peu à la réflexion autour de modes de financements globaux eux aussi, comme les taxes internationales (liées au commerce et à la finance). Nombreuses sont les organisations à œuvrer en ce sens. Demain, les moyens d'agir proviendront de ces produits et non des flux d'aide. Cela devrait modifier radicalement les relations partenariales car les financements ne seraient plus forcément du Nord vers le Sud. Il faudrait que ceci devienne réalité et que chacun y travaille. Pourtant, de l'autre côté de l'Océan Atlantique, bien que le Brésil ne soit plus au même niveau de développement économique et parvient à mobiliser en interne des financements, les partenariats demeurent problématiques.

DES PISTES EMPRUNTABLES

SORTIR DU BILATÉRALISME

Jusqu'à présent les interventions avaient principalement porté sur le partenariat bilatéral autour d'un projet, des comparaisons avec un couple et un mariage ayant même été avancées. Pour les participants, il semble nécessaire de sortir de cette logique fermée et enfermante. Souvent la relation Nord-Sud isole le partenaire Sud de sa propre société car il se sent d'abord redevable vis-à-vis du Nord. Une stratégie d'alliances doit donc être réfléchie pour l'éviter. Le partenariat pourrait devenir un échange réduisant les risques de domination. Une approche pluri-partenariale pourrait être une solution à généraliser. Elle est expérimentée dans les PCPA (Programmes concertés pluri-acteurs). Cela peut aussi faciliter la compréhension, les organisations du Sud ayant, selon André Ernst, Président d'Echope, peut-être plus de ressemblances et de points communs entre elles qu'avec celles du Nord. Cependant, avant que le Nord n'incite les organisations du Sud à développer la collaboration entre elles, il lui appartient de montrer l'exemple. Valérie Plougastel, Responsable du service international et territoriaux à l'UNMFREO, estime que, durant le programme SCP, les organisations membres du CFSI entre elles avaient fait peu de choses. Chacune a davan-

tage travaillé avec ses partenaires du Sud. Il ne faut donc pas éluder la difficulté que les organisations ont toutes à créer des partenariats entre elles. Cela dépend de leur volonté d'échanger. Cependant, l'IRG a constaté qu'à Madagascar, les différentes initiatives dans le cadre du programme SCP avaient été reliées entre elles par un dialogue étroit et permanent, beaucoup plus que les structures parisiennes par exemple. Il y avait donc plus de cohérence sur le terrain que dans le discours des organisations membres présentant ces actions. Il est donc intéressant de se pencher sur ce point et de relever que les contacts entre actions (et donc membres) existent mais se font pour le moment davantage sur le terrain qu'au siège.

IDENTIFIER ET PARTAGER LES ACQUIS

Les échanges ont montré que l'équilibre ne saurait être facilement atteint. Des propositions pour favoriser l'efficacité dans le partenariat ont été faites. Bien que les contextes soient changeants et instables, les participants au programme SCP doivent chercher à dégager des thématiques pour lesquelles des acquis sont obtenus grâce aux actions de chacun (par exemple le processus de diagnostic partagé). Des modèles de conventions de partenariats permettraient aussi de mettre en garde contre des écueils et de favoriser des partenariats durables et complémentaires. Le manque d'informations constituant une contrainte partagée, une base de données et un méta-réseau donneraient accès à davantage d'informations, permettant de partager les expériences de chaque organisation. Que le partenariat soit bilatéral ou plus large et qu'il fonctionne bien ne signifie pas la fin de la mission des partenaires. Leurs actions sont à relier à leur rôle sociétal qu'elles ont toutes. Il importe de verser leurs productions dans l'enjeu de leur société respective et même à l'échelle mondiale. ■

AU FINAL, IL APPARAÎT NETTEMENT QUE CERTAINES INTERROGATIONS SONT DÉPASSÉES ET QU'IL EST DORÉNAVANT NÉCESSAIRE DE SE DIRIGER VERS LES RELATIONS MULTILATÉRALES, ET AINSI VERS LE DIALOGUE POLITIQUE. IL EST AUSSI IMPORTANT QUE LES ACTEURS S'INTERROGENT SUR LA FIN DU PARTENARIAT. DOIT-ELLE SE PRODUIRE ? COMMENT CHACUN DOIT-IL SE REPOSITIONNER ? EN FAIT, CES QUESTIONS RENVOIENT À DES DÉBATS PLUS LARGES QUI ONT TRAIT À LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DANS SA GLOBALITÉ.

DEUXIÈME JOURNÉE

Vendredi 26 mars 2010

ATELIER 2 / DE LA CRÉDIBILITÉ DES OSC À LEUR PARTICIPATION AUX POLITIQUES PUBLIQUES, QUELS RÉSULTATS EN 5 ANS D'EXPÉRIMENTATION ?

1^{ÈRE} SESSION : POURQUOI S'IMPLIQUER DANS UN DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ?

CETTE SESSION AVAIT POUR PRINCIPAL OBJECTIF DE REVENIR SUR LES MOTIVATIONS DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ PAR DES INTERVENTIONS TRÈS DIFFÉRENTES ET COMPLÉMENTAIRES, D'UN REPRÉSENTANT DES POUVOIRS PUBLICS ET DE DEUX ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (HAÏTI ET CONGO).

LE CFSI, PAR LA VOIX DE JEAN-LOUIS VIELAJUS, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL, A TOUT D'ABORD, SOUHAITÉ FAIRE LA TRANSITION ENTRE CE SECOND ATELIER ET CELUI DE LA VEILLE EN INTRODUISANT LE SUJET DE LA RELATION OSC-POUVOIRS PUBLICS SOUS L'ANGLE DE LA LÉGITIMITÉ DU CFSI.

IN EXTENSO

Jean-Louis Vielajus, Délégué général du CFSI

« Je voudrais décrire l'engagement du CFSI sur la question du dialogue avec les pouvoirs publics à partir de la légitimité de cette organisation. Le CFSI a 50 ans. Il est toujours utile de rechercher sa légitimité à travers le temps car c'est dans le temps qu'elle se construit, qu'elle se refonde.

Au départ, en 1960, à l'époque des indépendances et de la volonté de De Gaulle d'éviter par la solidarité un renfermement de la France, le CFSI se constitue et s'appelait alors le Comité français pour la campagne mondiale contre la faim (CFCMCF). Rassemblant différents acteurs de la société civile française, il s'engage contre un

des symptômes de la pauvreté en sensibilisant la France au problème.

Produisant une mobilisation citoyenne tra-
duite en dons, le CFCF les distribue et aide ainsi
des ONG françaises à agir à l'international (dont
MISOLA, ESSOR, GRDR, GRET, etc.). Ces finan-
cements réguliers leur offrent la possibilité
d'acquérir une expérience et une pratique inter-
nationale par un renforcement de leur capacité
d'action. Aujourd'hui, elles ont moins besoin de
cet accompagnement.

La troisième vie du CFSI a été de faire parler
les organisations entre elles au cours des années
1990 et d'accompagner un dialogue avec les
gouvernants. Cela a conduit à la mise en place
d'une instance, le Haut comité de la coopération
internationale, disparu aujourd'hui mais mon-

trant que la coopération n'était plus l'apanage exclusif de l'Etat.

La quatrième vie du CFSI est celle d'aujourd'hui : après avoir réussi à contribuer à la reconnaissance de nos organisations, notre mission est d'accompagner les sociétés civiles de différents pays pour qu'ils gagnent cette place et participent à des politiques publiques locales et nationales. C'est l'engagement principal du CFSI actuellement (comme par l'intermédiaire du programme SCP par exemple) : le CFSI soutient ses membres dans leurs relations avec leurs partenaires pour entrer dans une dimension plus politiques et avec une capacité accrue ; le CFSI le fait aussi directement à travers les PCPA au Congo, en Algérie dans deux pays où la société civile est peu reconnue par l'Etat, où le dialogue

est difficile ; le CFSI est également fier d'avoir un engagement avec le CNOSC-Guinée qui assure une médiation du local au national et d'accompagner cette démarche dans un moment difficile de l'Histoire de ce pays.

Sur ces questions de prise en compte du politique et de changement d'échelle, nous ne sommes pas les seuls. Il y a les forums sociaux, les plates-formes nationales d'ONG (dont Coordination Sud) qui cherchent à développer des relations inter-acteurs pour qu'ils soient ensemble dans le débat global, pour plaider ensemble sur les enjeux nouveaux.

Au CFSI, nous sommes heureux, même à une échelle modeste avec nos membres, de le faire avec vous et de continuer ainsi dans les années à venir. ■

PLACE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS SA RELATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

BREF HISTORIQUE

Il est possible de retracer brièvement l'évolution de la prise en compte des OSC par l'intervention de Vincent Bertout de la Mission gouvernance démocratique au MAEE. A partir des années 1980, après que les organisations internationales ont longtemps mis en avant la disponibilité des ressources, leur qualité devenait une préoccupation importante. Le soutien au Sud se faisait par le biais des Etats avec un renforcement des capacités financières pour lutter contre la corruption et améliorer les services publics. Dans les années 1990, les compétences d'individus étaient renforcées, ce qui a logiquement conduit à s'intéresser aux organisations auxquelles ils appartenaient, parmi lesquelles des OSC. Depuis 2000, après le constat d'échec de la conditionnalité « bonne gouvernance » pratiquée par les institutions financières internationales, la France développe une approche orientée vers le dialogue et l'incitation. La stratégie française est alors construite autour des notions de transparence et de participation des populations à l'élaboration des politiques publiques.

LES OSC FACE À LEUR PROPRE MULTIPLICITÉ

Importance de la crédibilité des OSC : Jean Sainlaud César, Responsable d'animation au GRET-Haïti, a fait part d'un constat selon lequel de nombreuses organisations cohabitent sur une même zone avec chacune leur propre philosophie (en l'occurrence Port-au-Prince, dès avant le séisme de janvier 2010). Il

existe un risque de concurrence entre elles et avec les organisations informelles et les réseaux parallèles. Cela nuit à leur crédibilité car cela réduit la visibilité des différents acteurs et risque d'entraîner des chevauchements ou des conflits entre actions. Il en va de même au Congo, comme l'a exprimé Samuel N'sikabaka, Secrétaire général de la Fondation NIOSI membre de la Coalition Publish What You Pay (PWYP) au Congo-Brazzaville, qui insiste sur le manque de représentativité possible de certaines de ces organisations. Mais le propos est à nuancer car face au problème de la distribution des revenus pétroliers notamment, est-il normal que se taisent des gens qui ont conscience du problème et de leur possibilité d'action ? La représentativité ne doit donc pas être seulement fonction du nombre d'adhérents officiels à la cause mais peut être obtenue par une poignée de militants convaincus pour changer l'état de fait.

Incidence des bailleurs de fonds : un participant a également remarqué que ce souci de foisonnement et de concurrence entre OSC sur le terrain est induit par la multiplicité des interventions des bailleurs de fonds dans le domaine du renforcement des capacités, sans qu'elles soient bien coordonnées. Bien qu'il estime que les Etats ne sont pas tous conscients du poids des OSC et de leur rôle politique, Vincent Bertout a rappelé qu'il existe une Charte européenne d'appui à la gouvernance locale au Sud qui relève d'une démarche multi-acteurs intégrant des OSC. Cette Charte devrait être vue comme un bon exemple d'harmonisation en tant que cadre de discussion restant non contraignant mais représentant déjà une opportunité de dialogue. Cependant, le recul est pour le moment insuffisant pour évaluer les résultats. La multiplicité des interventions des bailleurs de fonds dans le renforcement de la société civile doit être saluée car les organisations présentes ont insisté sur l'importance des financements des structures de dialogue pour leur pérennité. Le représentant du MAEE a précisé que la France encourage les Etats du Sud partenaires à appuyer les dispositifs de formation et qu'elle incite les autres bailleurs à cofinancer ces processus et à les inscrire dans leurs dispositifs nationaux de coopération. Mais il a reconnu que le contexte de crise actuelle entraînait des restrictions budgétaires forcément défavorables.

LIGNE DE DÉMARCATIION OSC-ETAT

D'abord, selon Vincent Bertout, il ne faut pas opposer l'Etat et la société civile comme le faisait le consensus de Washington au risque de générer de nouvelles crises par l'affaiblissement de l'Etat. Les bailleurs de fonds ne se tournent pas vers les OSC à cause d'une éventuelle mauvaise gouvernance des Etats. En Haïti, le programme du GRET a pour but d'intervenir dans le champ politique pour renforcer la société civile mais pas pour prendre le pouvoir. Au Congo, le gouvernement a reproché aux Eglises chrétiennes de faire de la politique en s'engageant dans la campagne PWYP alors que c'est d'abord la lutte contre la pauvreté qui est visée et non la politique au sens de lutte pour le pouvoir. Cependant, il existe de nombreux passages

d'individus de la société civile vers des responsabilités publiques, nuisant à la crédibilité des OSC. Au Congo, plusieurs personnalités de la société civile qui ont occupé un poste ministériel. Deux leçons sont tirées par Samuel N'sikabaka : les espaces formels de dialogue sont importants car ils sont plus pérennes que les individus, il ne faut pas oublier que l'entrée au gouvernement d'un individu ne peut changer un système et qu'au contraire, il risque de se faire « avaler » par celui-ci. La Guinée présente quant à elle un cas extrême où la société civile choisit le Premier ministre. Plusieurs membres du CNOSC-Guinée ont été ministres dans le gouvernement de transition et membres du Conseil national de transition.

L'implication de la société civile dans les politiques publiques pose la question de la substitution aux autorités. Le GRET en Haïti constate que, malgré la formalisation d'espaces de dialogue public-privé, les autorités locales s'y intéressent peu alors que l'objectif est de renforcer leur implication dans l'offre de service public.

POURQUOI DIALOGUER ?

Du point de vue des bailleurs de fonds, associer les OSC permet une meilleure réussite des projets et garantit que l'aide va à destination des plus pauvres. Deux exemples de projets sont présentés par Vincent Bertout :

- un projet de renforcement de la gouvernance au Mali (amélioration des services publics et accès à la justice) a bien fonctionné car il s'appuie sur un forum multi-acteurs faisant des diagnostics et des recommandations pour la formation des fonctionnaires ;
- un projet de soutien à une plateforme de dialogue autour de l'Union africaine : les discussions entre l'Union européenne et l'Union africaine comportaient un volet gouvernance démocratique négocié entre Etats mais il y a eu des blocages par manque de représentation locale, la plateforme étant une création ex nihilo.

Vincent Bertout a aussi précisé les différents rôles possibles de la société civile : favoriser la participation des populations, exécuter les programmes et projets et militer pour la défense sociale de certains groupes ou certaines causes. Les interventions du GRET-Haïti et de la fondation NIOSI illustrent clairement ces différents positionnements, en précisant les finalités du dialogue OSC-pouvoirs publics : la coproduction de services publics et l'influence politique.

COPRODUCTION DE SERVICES PUBLICS

En Haïti, depuis de nombreuses années la population afflue à Port-au-Prince et s'installe en zone urbaine de façon anarchique. L'Etat étant faible, il n'y a aucune planification en matière d'urbanisme et peu ou pas de services publics dans les quartiers qui deviennent de plus en plus marginalisés. Le programme d'accès à l'eau potable mis en place par le GRET depuis 1995

permet que l'ONG fasse le lien entre le gestionnaire institutionnel et la population. Auparavant, ayant le sentiment d'être abandonnés par l'Etat, les habitants des quartiers s'approvisionnaient en eau de manière illégale et anarchique. Le programme du GRET adopte une approche technique et sociale par la création de comités de gestion d'eau dont les capacités sont renforcées: reconnaissance par le ministère des Affaires sociales, contrat de délégation de service public, instauration d'élections engendrant une forte participation, accès aux banques, formations en gestion et traitement de l'eau, mobilisation de financements extérieurs en direct. Les comités de gestion d'eau et le GRET font le lien entre la population et les autorités publiques pour la coproduction de services publics – l'accès à l'eau potable en l'espèce – le GRET réfléchit à adapter cette logique d'intervention à d'autres services publics (électricité et santé par exemple) et dans d'autres villes du pays. Cet exemple révèle que, dans des situations où les services de base aux populations sont délaissés par l'Etat, l'action de la société civile permet de renouer le lien avec les pouvoirs publics. Cela peut notamment déboucher sur une nouvelle répartition des rôles pour développer l'accès aux services publics. En l'espèce en Haïti, les comités d'eau ont une compétence pour la gestion de l'eau dans leurs zones d'implantation. En dehors de ces zones, cela revient à l'opérateur public. Un tel positionnement des comités d'eau leur a ainsi offert la possibilité de contribuer au dialogue société civile-Etat, allant jusqu'à l'influence politique dans le cadre de la réforme du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en Haïti.

FOCUS HAÏTI

Jean Sainlaud César, Responsable d'animation au GRET-Haïti

« Maintenant, on trouve les gens éparpillés partout, dans les camps. On essaie de continuer à apporter, dans cette situation vraiment difficile, un service essentiel.

Mais comment aider les gens ? Comment permettre aux gens des quartiers de contribuer au débat sur la reconstruction ? C'est notre lutte

aujourd'hui. Il y a absence de l'autorité de l'Etat. Notre objectif au niveau de l'équipe est de placer les gens de telle manière que cette dynamique sociale que nous avons mis 15 ans à créer ne disparaisse pas mais continue à fonctionner. »

Jean-Louis Vielajus, Délégué général du CFSI

« Bien que le séisme ait mis à terre les infrastructures, l'organisation sociale demeure, montrant donc l'importance cruciale de la prendre en compte et de la renforcer. » ■

INFLUENCE POLITIQUE

La campagne Publish What You Pay au Congo-Brazzaville trouve son origine dans l'analyse du contexte national. Ce pays est riche en termes de ressources naturelles mais les individus sont pauvres, la démocratie y est une façade et la corruption généralisée. Le pays manque d'eau et d'électricité alors qu'il est le 4^{ème} producteur africain de pétrole. « Ce sombre tableau est

la traduction des échecs successifs des politiques de développement menées jusque là. Les guerres pour le pouvoir n'ont fait qu'enfoncer le clou !» La participation aux politiques publiques est nécessaire pour les citoyens et les OSC. L'impact positif du boom pétrolier en Afrique dépendra de la capacité des gouvernements à gérer la volatilité de ces industries, la responsabilité des sociétés civiles, la transparence dans la gestion des revenus et la distribution équitable de ces revenus. Les enjeux de l'implication de la société civile dans la sphère politique sont nombreux et fondamentaux.

Les OSC doivent avoir conscience que le revenu pétrolier doit participer à la lutte contre la pauvreté et que la connaissance des montants reçus par l'État est une base pour lui demander des comptes. Il faut dépasser le faire-valoir et construire des espaces de dialogue permanents dans un cadre formel pour effectuer un réel contrôle social, participer à l'élaboration des programmes publics et influencer la politique grâce à l'écoute de la base.

Des actions de plaidoyer sont engagées pour la transparence financière. L'État doit accepter la publication du revenu pétrolier, ce que fait le Congo-Brazzaville aujourd'hui sous la pression notamment des OSC engagées dans la campagne PWYP. ■

2^{ÈME} SESSION : DE LA RECONNAISSANCE AU DIALOGUE : QUEL PARCOURS POUR PARTICIPER AUX POLITIQUES PUBLIQUES ?

L'OBJECTIF DE CE TEMPS DE PRÉSENTATIONS ET D'ÉCHANGES ÉTAIT DE REVENIR SUR LES EXPÉRIENCES DES MEMBRES DU CFSI DANS LE CADRE DU PROGRAMME SCP POUR IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES FACETTES DES STRATÉGIES D'INFLUENCE ET DES MODALITÉS DU DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ. TROIS QUESTIONNEMENTS ÉTAIENT ABORDÉS SUCCESSIVEMENT : LES ALLIANCES UTILES À LA RECONNAISSANCE ET À LA CRÉDIBILITÉ DES OSC, LES RÉSEAUX ET LES MODALITÉS DE LEUR CONSTRUCTION ET L'ORGANISATION DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ.

LES ALLIANCES ET LA CRÉDIBILITÉ ASSOCIATIVE

Ce thème était présenté par Mireille Rahaingo Vololona, représentante du Ministère de l'agriculture malgache et travaillant au sein de l'Unité de politique pour le développement rural. Dans le cadre de son travail, elle collabore étroitement avec l'Union nationale des maisons familiales rurales de Madagascar (UNMFRM) et l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO). La crédibilité des MFR provient avant tout de son histoire, de son expérience dans la formation aux métiers ruraux et de sa capacité à mobiliser des acteurs. Ces alliances ont pour finalité l'insertion socio-économique durable des jeunes dans leur environnement. Ainsi Madagascar étant essentiellement rural,

300 000 jeunes par an arrivent sans qualification sur le marché du travail. L'enjeu est donc énorme, tant pour ces jeunes que pour l'agriculture et l'alimentation du pays :

- à un premier niveau d'alliances, des acteurs locaux participent à l'objectif de formation professionnelle des jeunes : leurs familles, les équipes pédagogiques et les partenaires professionnels (entreprises, collectivités).
- à un second niveau, les alliances sont élargies tant géographiquement qu'à d'autres types d'acteurs. L'action des MFR à Madagascar s'inscrit dans une coopération décentralisée franco-malgache et recourt à des partenariats institutionnels avec l'Etat (Ministère de l'agriculture). Cet élargissement des alliances permet un enrichissement mutuel et aussi une synergie pour améliorer le soutien aux jeunes en formation : reconnaissance des activités par les structures publiques, pérennité des financements, etc. Il offre aussi la possibilité d'intégrer ou de créer des réseaux et d'augmenter la visibilité dans un secteur d'intervention. Le développement de l'UNMFRM est ainsi accompagné par l'Union européenne, l'AFD et le MAEE français.

Il est important de définir le rôle des différents intervenants. A Madagascar, l'UNMFREO qui est porteur du projet et signataire d'une convention avec le Ministère de l'agriculture et mobilise des financements. Le Ministère de l'agriculture inscrit le programme MFR dans sa politique nationale (programme avec le FIDA), octroie des subventions et des facilités matérielles. Il prend part aussi aux réunions d'orientations et contribue à la réflexion autour de la stratégie de la structure des MFR malgaches. Ce partenariat avec les pouvoirs publics est donc fondamental car il permet la reconnaissance de l'action de la société civile et la confiance est telle qu'un représentant du Ministère de l'agriculture assure la présentation de l'action de l'UNMFREO à Madagascar dans le cadre du programme SCP.

André Godard, Responsable du service international et territoires à l'UNMFREO, précise que l'action des MFR à Madagascar poursuit un objectif de développement rural et non de développement institutionnel, les MFR étant un espace ouvert et public, à l'image de l'espace rural. Il a souligné l'importance de l'implication du Ministère de l'agriculture dans la pérennisation de l'UNMFRM, mais aussi de celle des autres acteurs de la société civile œuvrant dans les mêmes espaces, comme le réseau SOA.

Un participant a souhaité savoir pourquoi l'Etat malgache s'investissait moins qu'auparavant dans la formation agricole. L'impact des programmes d'ajustement structurel a été relevé, ayant pour conséquence le remplacement de l'action étatique par les OSC, le besoin de formation des jeunes restant crucial. Mireille Vololona souligne qu'une politique requiert plusieurs éléments : la volonté politique, les objectifs, les ressources et des institutions de mise en œuvre. Ces dernières ne sont pas l'essentiel d'une politique et une action privée de meilleure qualité peut être envisagée. L'Etat et les collectivités ont cependant une légitimité issue des urnes et recherchent auprès de

la société civile une complémentarité et un ancrage. Les collectivités locales, en particulier, sont un lieu de parcours pour mener des actions de plaidoyer. Un maire est par exemple un acteur à prendre en compte pour un dialogue avec les pouvoirs publics. Malheureusement, les collectivités ont été peu présentes durant le séminaire à cause de l'indisponibilité imprévue d'un maire mauritanien. En cas de crise budgétaire au niveau public, la société civile remplace naturellement l'Etat qui a démissionné par défaut de capacité. Cela permet d'assurer la continuité d'un service public mais peut néanmoins être destructeur et contreproductif. Alice Rasoarinivo a rappelé qu'il ne faut pas non plus voir dans chaque action de la société civile une substitution à l'action publique. Le CITE est par exemple une structure d'appui qui accompagne les organisations dans leurs démarches et ses actions de mise à disposition d'informations et de facilitation du dialogue public-privé sont des aides pour le pouvoir public car cela n'existe pas à Madagascar. Il faut donc y voir un partenariat avec l'Etat plutôt qu'une substitution. De même, du côté étatique, il faut que la confiance envers la société civile locale soit restaurée pour une plus grande écoute. Un retour aux textes définissant les mandats de chacun peut aussi être un garde-fou utile.

L'élargissement des alliances montrent l'émergence de nouveaux acteurs, comme ceux issus de la recherche par exemple. Cela permet aussi de traverser certaines crises graves, comme en Guinée où le collectif des Forces Vives a rassemblé les partis politiques, les associations, les syndicats, etc., pour faire face à la junte militaire. Les revendications des Forces Vives ont pu être relayées sur un plan international grâce aux alliances avec notamment des partenaires français.

LA CONSTRUCTION DES RÉSEAUX

LES CHOIX DE MISE EN RÉSEAU

La première question à laquelle est confronté un réseau associatif est celle des raisons de sa création. Pascal Ahinouhossou, Chargé de mission Mobilisation et développement durable agrocaburant en Afrique de l'Ouest au GERES-Bénin, a partagé l'expérience du jeune Résafip (Réseau ouest-africain pour le développement des agrocarburants en filière de proximité). Ce réseau en construction, lancé en juin 2009 à Cotonou, regroupe des membres aux profils variés (ONG, organismes de recherche, bureaux d'études) provenant du Nord et du Sud à un niveau régional (Bénin, Burkina-Faso, Sénégal). Il a été créé en réaction à un contexte de dépendance énergétique amplifiée par la crise pétrolière, de critiques environnementalistes et de questionnements techniques et économiques sur la question des agrocarburants. Pour répondre au problème de la sécurité alimentaire, des choix initiaux ont été faits par le Résafip. En effet, la culture du jatropha, plante non alimentaire, est privilégiée à certaines conditions : respect des filières de proximité et association avec des cultures vivrières. Cette vision

est partagée par les membres. Le réseau a pour objectif le décloisonnement et la mutualisation des expériences et d'être « une courroie de transmission » entre projets et recherche. Il est primordial que ses membres définissent leurs attentes vis-à-vis du réseau. En l'occurrence, une meilleure visibilité de leurs actions est recherchée, ainsi qu'un accès aux informations concernant le secteur, facilité par l'échange et le partage d'expériences. Enfin, le Résafip est vu comme un moyen plus efficace pour défendre par un plaidoyer le concept de filières de proximité pour les agrocarburants. Des moyens sont bien sûr nécessaires mais l'essentiel est de prendre le temps de la construction du réseau pour développer le contenu à partager et l'esprit de réciprocité qui paraît essentiel. Les premiers outils mobilisés par le Résafip sont des ateliers et des outils de visibilité (logo et site web). En termes de perspectives, l'élargissement à de nouveaux membres est envisagé ainsi que la recherche de financements pour pérenniser l'initiative.

La question des choix de mise en réseau a été aussi abordée par l'intervention de José Randrianasolo, Coordinateur de la Conférence des travailleurs malgaches (CTM) et Secrétaire général au sein de la Confédération des syndicats des travailleurs de Madagascar (FISEMA), membre de la CTM. Soutenue par la CGT, elle a été fondée en 1997 face aux bouleversements sociaux engendrés par la mondialisation (délocalisation, désengagement de l'Etat). En ce sens, elle relaie la promotion du travail décent adopté par l'Organisation Internationale du Travail. Elle apporte aussi un espace de dialogue entre les nombreux syndicats de manière à renforcer leur cohérence mais aussi leurs capacités en termes d'expertise, de ressources humaines et financières. C'est par cet effort coordonné que les syndicats malgaches seront plus crédibles dans les espaces de dialogue tripartites, entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs. Mais si cette adéquation entre construction du réseau, contexte et besoins constitue une condition à sa réussite, des freins existent. Ils résident dans l'incompréhension du gouvernement par rapport à la mission de défense des travailleurs qu'ont les syndicats et aussi dans l'incompréhension des OSC. En effet, celles-ci voient une gêne au dialogue dans la participation des syndicats aux espaces de concertation car les autorités publiques perçoivent les syndicats comme des organisations purement protestataires.

RÉSEAUX ET ÉCHELLES DE PARTICIPATION AU DIALOGUE : LOCAL, NATIONAL, INTERNATIONAL

La CTM travaille à différentes échelles afin de renforcer sa présence et son action. Elle est présente dans les structures de dialogue tripartites locales et nationales pour assurer une représentation efficace des travailleurs. Sur un plan national, elle a participé à la campagne pour l'annulation de la dette (l'Initiative pays pauvre très endetté), aux consultations sur les Accords de partenariat économique avec l'Union européenne (grâce à l'appui de la CGT et du programme SCP). Au niveau international, la CTM a déposé une

plainte contre l'Etat malgache en réaction à une nouvelle loi régissant les entreprises franches (ce qui a eu pour effet d'obtenir un revirement du gouvernement). Sur un plan régional, la CTM a intégré la nouvelle Commission syndicale des travailleurs de l'Océan Indien (CSTOI) créée en 2008. Cette organisation a pour objectif de transposer les structures de dialogue tripartite à l'échelle sous-régionale et de mettre en place un mécanisme de suivi des normes internationales de travail, notamment pour les travailleurs migrants. Cependant, la principale difficulté réside dans l'éloignement géographique (en particulier l'insularité) entre membres, impliquant la disponibilité de moyens financiers réguliers.

Cette difficulté est aussi vécue par les membres du Résafip, le réseau s'inscrivant en Afrique de l'Ouest. Les modalités de participation sont en réflexion pour pallier l'inconvénient de cet éloignement (utilisation d'Internet en particulier).

L'ORGANISATION DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ

Guillemette Cellier, Chargée de programme Gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire au GRDR, a montré qu'il était possible de passer d'une action de plaidoyer à la constitution d'un espace de concertation public-privé. Un projet en Mauritanie de plaidoyer agro-pastoral pour la sécurité alimentaire a fusionné avec une démarche de prospective territoriale initiée par une association de maires. Ce changement offre une vision globale de la problématique à l'horizon 2030, en conjuguant les regards des OSC et des pouvoirs publics. Lors d'ateliers à différentes échelles, des variables ont été choisies et étudiées par les participants (élu, services techniques, administration et OSC). Ils ont permis de formuler des hypothèses en fonction des scénarii possibles d'évolution. Au final, cet exercice, complexe au regard de sa progressivité et de la difficulté à trouver des financements pour la démarche, a fortement mobilisé et renforcé l'identité régionale. Il a aussi et surtout permis l'expression de la diversité des points de vue de la société civile et des pouvoirs publics. De là naît un enrichissement mutuel et une meilleure compréhension respective permettant que cette démarche devienne un véritable projet politique régional.

IN EXTENSO

Aziz Diop, Secrétaire exécutif du CNOSCG (Guinée)

« Le Conseil National des Organisations de la Société Civile de Guinée (CNOSCG) est l'organisation faîtière la plus importante du pays. Il

regroupe des associations, des syndicats, des organisations professionnelles et des réseaux. Il a été créé en 2000. De 1958 à 1984, la Guinée a connu des régimes totalitaires. Puis il y a eu une évolution vers un régime plus démocratique. En 1990, est votée la loi autorisant la création



d'associations. En 2000, il existait beaucoup d'OSC et l'idée est née de créer des réseaux pour améliorer leur travail. Il existe aujourd'hui 86 réseaux nationaux (inter-centrale syndicale, organisations féminines, de jeunesse, unions professionnelles, etc.). A un échelon plus local, 8 conseils régionaux des OSC, 38 conseils préfectoraux et communaux et enfin 333 conseils sous-préfectoraux des OSC se sont formés.

Après enquête sur les pratiques locales des démembrements du CNOSCG en 2008, nous nous sommes aperçus que l'Etat était de plus en plus affaibli car l'administration n'était pas assez bien organisée. L'Etat rencontrait des problèmes pour gérer les conflits d'accès à la terre. Le CNOSCG essayait de régler des conflits au niveau régional. Le partenariat avec le CFSI s'est noué pour favoriser les échanges d'expériences entre les régions. Nous avons élaboré un programme pour mieux structurer le travail entre les différents échelons et être plus cohérent entre les revendications locales et nationales.

Concernant notre participation aux politiques publiques, nous avons investi ce champ à travers un de nos axes majeurs, la « gouvernance démocratique ». Il y a un déficit démocratique dans notre pays depuis 1958. Nous avons d'abord

fait du plaidoyer et sommes présents au niveau national : partie prenante au DSRP, membres de tous les comités de pilotage des grands programmes de renforcement de capacités.

Parallèlement, nous avons influencé le code des collectivités et avons demandé à l'Etat de le vulgariser. Nous avons élaboré un programme citoyen qui permet d'aller demander des comptes aux élus locaux. On s'est aperçu que nos élus locaux, comme il n'y avait pas de contrôle, pouvaient répéter les mêmes dépenses. Nous avons formé des groupes de contrôle citoyen au niveau de chaque commune pour participer aux sessions communales. Le budget devait être affiché au niveau de chaque mairie pour que le citoyen puisse s'informer sur l'évolution de sa commune.

Au niveau de la société civile en Guinée, nous participons à tout le processus d'élaboration des politiques publiques préfectorales. Dans la gestion des zones minières, nous avons mis en place des conseils préfectoraux de développement. Nous avons fait un plaidoyer pour que, chaque fois que la Guinée engage des contrats miniers, l'on prenne en compte les préoccupations des communautés riveraines par rapport à la dégradation de l'environnement et à l'accès aux services sociaux de base. » ■

Les contextes sont très variés et impliquent des processus diversifiés. Dégager des standards est donc une gageure. Cependant, la durée des expériences est une donnée importante et doit permettre la capitalisation. C'est à chaque membre de voir comment un tel programme lui permet un saut qualitatif et ce qu'il pourrait mettre en commun. Il devient alors possible de sortir de la concurrence et de la remplacer par plus de synergie. ■

CLÔTURE DES TRAVAUX

IN EXTENSO

Youssef Cissé, Consultant et membre du Comité de pilotage SCP 2

« J'ai été impressionné par l'introduction de l'IRG qui disait que les pratiques en matière de dialogue évoluent. Ces pratiques, entre les OSC et les pouvoirs publics, évoluent parce qu'il y a des choses qui se passent. L'enjeu est de les repérer et de comprendre ce qui est en train de bouger.

Cela fait dix ans qu'on débat des mêmes notions. On a par exemple discuté durant le séminaire des questions de légitimité. A l'intérieur de cela, il y avait deux éléments intéressants. Quand on regarde nos histoires organisationnelles, de nouvelles formes de légitimité se construisent sur des enjeux globaux : comment on agit ensemble pour faire évoluer les APE et reculer l'OMC ; on n'est plus dans des territoires déterminés, on ne se pose plus la question de savoir si on est légitime. Les formes de mobilisation qui se créent autour d'agendas communs sont différentes. On s'interroge sur la manière de concevoir ensemble les stratégies, comment on pilote ensemble. Il y a une sorte de renouvellement de la coopération Nord-Sud. On ne sait plus où sont le Nord et le Sud.

Concernant le partenariat, j'ai vu quelques petites ouvertures. Le fait d'être en pluri-acteurs apporte de l'oxygène. On est dans un espace plus ouvert de développement, d'échanges de partenariat sur des considérations qui ne sont plus en face à face. Le partenariat est souvent plombé

autour de projets et on perd en espaces mutualisés. Une partie de l'identité associative n'est pas exploitée. On est tenu par le cadre logique de l'Union européenne, on a des obligations de performances.

Tout cela est très bien mais comment effectivement gagner en efficacité pour arriver à des choses tangibles ? On doit réfléchir aux indicateurs. Par exemple, le Programme Concerté Maroc que produit-il ? Nous devons être en mesure de montrer comment il renforce les organisations de jeunesse. Des élections locales se tiennent et la part de jeunes membres des conseils municipaux est passée de 4 à 8 %. Il faut donc être capable de mesurer, rendre visible notre travail concerté.

Concernant les enjeux, j'ai entendu des histoires de sociétés civiles riches, variées (Guinée faiseur de Premier ministre et Congo où elle s'y refuse). Il nous manque des descriptions, des choses qui sont débattues et constituent des acquis. Il est important que nous nous penchions sur nos Histoires pour les écrire.

On a abordé la question de l'autonomie financière. Il y a de nouveaux espaces dans les pays du Sud. Concernant la responsabilité sur la question du financement, il y a un vrai débat qui va se faire sur la confiance. On ne peut pas continuer à parler de coresponsabilité, de réciprocité sans parler de ces questions de financements. Il faut travailler sur ces questions et les porter auprès des pouvoirs publics. Il y a des choses à rechercher du côté des fonds multi-acteurs. » ■

PORTRAITS DE QUELQUES PARTICIPANTS

VOAHANGY ALICE RASOARINIVO, Chargée d'études au CITE à Madagascar. Le CITE est une ONG d'appui à l'artisanat, secteur comptant 2 millions de personnes, dont deux tiers vivent dans la pauvreté.

Alice apprécie de pouvoir appuyer les petites entreprises pour qu'elles deviennent des acteurs économiques incontournables pour le développement de leur localité.

Elle considère que la société civile malgache peut compter sur la volonté des pouvoirs publics de l'impliquer dans la gestion des affaires nationales, mais qu'elle doit faire face à l'instabilité politique et à un Etat sans moyens suffisants. Elle souhaite que la société civile reflète l'opinion publique et participe aux différentes phases des politiques, de l'élaboration à l'évaluation. Mais la société civile a besoin de renforcer ses capacités et que son rôle et celui de l'Etat et du secteur privé soient bien précisés dans l'échiquier du développement local et national.

L'accompagnement de la Fédération nationale des apiculteurs dans la lutte contre le parasite *Varroa* est une expérience forte qu'elle a vécue, nécessitant un plaidoyer contre le laxisme dans l'application des lois.

MARIA ANGELOUCE S. PERONICO BARBOTIN, Volontaire en appui du développement institutionnel à ESSOR au Brésil. A ESSOR-Brézil, le volet développement institutionnel implique de mettre en œuvre les démarches garantissant la pérennité des actions des OSC locales.

Etant d'origine sociale défavorisée, Angeluce souhaite contribuer de manière pratique et théorique au développement de son pays. Pour cela, elle a un suivi parcours académique en administration, marketing et sociologie et a travaillé comme coordinatrice d'OSC locales, consultante et enseignante universitaire. Elle apprécie de pouvoir associer la recherche et les actions concrètes.

Elle estime que le développement de la société civile au Brésil passe par l'empowerment des classes sociales défavorisées et l'exercice de leur citoyenneté. Cette société civile doit aussi exercer un contrôle social sur les politiques publiques pour contribuer à la diminution des inégalités.

Elle a un souvenir fort de la formation de 180 OSC impliquées dans la lutte contre le SIDA par le Ministère de la Santé et de la constitution du Forum des OSC SIDA de l'Amazonas.

MOUHAMED EL BACHIR PAPA DIOP, Chargé d'études de recherche et de prévision à la CSA au Sénégal. Sa mission est de représenter la Confédération des syndicats autonomes aux assises sur différentes politiques publiques pour tracer des pistes permettant le changement. Bachir est engagé pour par-

ticiper à l'élaboration et à la capitalisation de politiques partenariales et enrichir son champ d'activités et d'expériences. Il considère que la diversité est une source d'inspiration et rend sa mission exaltante, lui qui cherche à comprendre comment ses actions peuvent ou non favoriser l'accès aux droits sociaux, économiques, politiques et environnementaux.

La société civile devrait être une sentinelle entre le droit et le pouvoir. De plus selon lui, le seul droit de l'Homme qui vaille est le droit de ne jamais renoncer à l'exercice du droit.

La création d'un centre de ressources pour les OSC est une expérience forte pour Bachir car un centre est un incubateur d'idées, de stratégies qui devrait être mis en place dans chaque pays et région. Cela permet l'éveil d'une conscience nationale puis internationale.

GUILLEMETTE CELLIER, Chargée d'appui transversal, gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire au GRDR en France. Elle a pour mission d'aider les équipes du GRDR en lien avec cette thématique (montage de projets, capitalisation, valorisation, etc.). Ce poste permet à Guillemette de travailler dans des contextes différents et d'être confrontée à une grande diversité d'expériences. Travailler pour la solidarité internationale lui apporte une qualité d'échanges vu les valeurs partagées.

Son dernier pays d'affectation étant le Sénégal, elle a une vision des enjeux du développement de la société civile dans ce pays. Elle estime qu'elle est trop absente dans le discours ou alors qu'elle est politisée. Il faudrait qu'elle construise un discours collectif sur le développement du pays et porter ce plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

La mise en place de l'Espace migration et développement en région de Kayes au Mali est un événement marquant pour Guillemette. En collaboration avec l'Assemblée régionale de Kayes, cet espace pluri-acteurs concernés par la problématique des migrations dans cette zone vise la concertation de personnes partageant le lien entre « migration » et « développement ».

JEAN LOUIS RATSIMBAZAFY, Président du Réseau SOA à Madagascar. Le Réseau SOA porte la parole paysanne au cœur des politiques agricoles nationales et cherche à mieux structurer les filières.

Jean Louis est persuadé qu'ensemble les paysans peuvent peser sur la politique et l'économie dans un pays à vocation agricole. Engagé depuis 1985, son expérience dans les associations paysannes lui a permis d'avoir une connaissance approfondie du monde rural.

La population malgache est majoritairement rurale, jeune et peu formée. Et c'est cette agriculture familiale qui approvisionne les marchés ruraux et urbains. Jean Louis souhaite la développer pour qu'elle génère des ressources et apporte un réel développement au pays. Cette agriculture doit devenir une force de proposition dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole. Par contre, les aides doivent l'orienter vers plus d'auto-

nomie et non pas engager de nouvelles dépendances.

Le Réseau SOA a milité pour que les paysans co-pilotent les services publics pour les paysans. Cela s'est fait principalement grâce aux organisations faitières.

MIREILLE RAHAINGO VOLOLONA, Responsable de l'UPDR au Ministère de l'agriculture à Madagascar. L'UPDR a pour objectif de contribuer à améliorer l'efficacité globale des interventions publiques dans le secteur du développement rural. Il s'agit d'une cellule d'aide à la décision menant des études et développant par exemple des systèmes d'information en milieu rural.

En tant que fonctionnaire depuis plusieurs années et après avoir été à différents postes de responsabilités dans l'administration, ce poste est pour Mireille une manière de «capitaliser» son expérience au profit d'un développement agricole réel et durable.

Mireille considère que la société civile a besoin d'un paysage institutionnel bien composé pour être une belle mosaïque d'acteurs reconnus. Elle estime qu'une société civile crédible trouvera toujours sa place auprès de l'administration qui ne peut se targuer de pouvoir intervenir seule hors de ses fonctions régaliennes. La société civile doit agir dans son créneau et se structurer pour être à la fois un bon interlocuteur et un bon partenaire.

Son expérience forte en lien avec la société civile a été la participation aux projets des MFR à Madagascar et de pouvoir présenter les fruits de ce partenariat durant le séminaire Société civile et participation.

OLGA MIREILLE KABANABANDZA, Coordinatrice du PCPA Congo-Brazzaville. Le PCPA Congo a pour buts de renforcer l'efficacité et la crédibilité des OSC congolaises en tenant compte de leur diversité et de renforcer les dynamiques collectives et le dialogue avec les pouvoirs publics. Sa motivation à exercer cette mission vient de sa participation à la structuration de la société civile au cours de son expérience professionnelle en tant qu'animatrice des communautés urbaines.

Olga pense que la société civile doit mieux se connaître et posséder une identité forte pour se différencier du politique et être au service des communautés. Elle a un problème de légitimité. En mettant en œuvre des activités, elle sera présente sur les chantiers préoccupants la société congolaise et aura par la suite une place dans la vie publique.

Son expérience actuelle au sein du PCPA est la plus importante qu'elle ait connue. Arriver à faire articuler différents acteurs autour d'un même but, sachant que certains sont d'horizons opposés, est un défi quotidien, d'autant plus pour une femme.

SAMUEL N'SIKABAKA, Secrétaire général de la Fondation Niosi, membre de la coalition Publish what you pay au Congo-Brazzaville. La Fondation Niosi est une organisation de conscientisation et de développement dans les domaines de

la citoyenneté et de l'environnement.

L'ambition de Samuel est de travailler afin que les OSC agissent de manière à ce que les populations améliorent leurs conditions de vie et que le contexte socioéconomique change favorablement. Il est convaincu que la grande pauvreté est avant tout culturelle et qu'elle s'alimente de l'ignorance des citoyens. Son activisme au sein de la société civile se nourrit de l'idée qu'il a de la justice sociale et cela lui permet de dépasser les risques que cela implique.

Ce sont donc les citoyens qui sont les seuls maîtres et acteurs de leur développement, s'ils en ont la conscience. L'enjeu se situe dans la construction d'une culture démocratique. Il est important que la société civile congolaise devienne autonome vis-à-vis de la classe politique et partenaire des pouvoirs publics et entreprises privées pour définir des politiques de développement favorables au bien-être des populations. Pour cela, elle doit se structurer, être performante sans se substituer aux partis politiques.

Enfin, pour que la population participe réellement au développement, les OSC doivent avoir pour mission l'information et l'organisation de cette population.

MICHEL SAUQUET, Directeur de l'IRG et enseignant à Sciences Po Paris et l'École centrale de Paris en France. MARTIN VIÉLAJUS, Directeur adjoint de l'IRG et enseignant à Sciences Po Paris en France.

Espace de production d'analyses et de débat, l'IRG a pour objectif d'identifier et d'analyser les pratiques innovantes d'interactions entre institutions publiques et acteurs non étatiques, permettant l'élaboration de réglementations efficaces et légitimes.

L'implication de Michel et Martin vient de la nécessité de renouveler la pensée et les pratiques sur les formes d'organisation de l'espace public et de la volonté de mettre en lien des univers géoculturels et professionnels très différents.

Selon eux, la société civile fait face à un questionnement croissant sur sa représentativité et sa légitimité à agir. Il importerait de diversifier les partenariats au Nord et au Sud pour sortir d'une coopération bilatérale. Les OSC jouent un rôle de plus en plus stratégique dans l'orientation des politiques publiques et dans le contrôle social de l'application des réglementations, du local à l'international. Il devient ainsi nécessaire de mieux articuler la position et les stratégies de plaidoyer de ces organisations auprès des pouvoirs publics.

Le croisement d'expériences de réseaux actifs dans plusieurs secteurs (SIDA, habitat auto-construit, secteur informel) a été une expérience forte. Ce processus a permis une réflexion sur les modes d'organisations et les stratégies de plaidoyer d'acteurs peu visibles. ■



COMITÉ FRANÇAIS POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

ADRESSE : 32 rue Le Peletier - 75009 PARIS

TÉLÉPHONE : +33 (0)1 44 83 88 50 / **FAX :** +33 (0)1 44 83 88 79

COURRIEL : info@cfsi.asso.fr

INTERNET : www.cfsi.asso.fr



Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Agence française de développement et du ministère des Affaires étrangères et européennes. Son contenu relève de la seule responsabilité du CFSI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Agence française de développement et du ministère des Affaires étrangères et européennes.
